



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES**

**POUR LES ELECTIONS DU 31 janvier 2025**

**DES MEMBRES DE LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**

**SAVOIE MONT-BLANC**

**CONSULTATION DES LISTES ELECTORALES PROVISOIRES ELECTEURS INDIVIDUELS**

### **AVIS**

Dans le cadre des élections à la chambre d'agriculture dont la clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2025, la commission d'établissement des listes électorales a dressé les listes électorales provisoires par commune et par collège des électeurs votant individuellement.

Du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2024 (inclus), ces listes sont consultables :

- à la mairie de la commune ;
- au siège de la chambre interdépartementale d'agriculture Savoie Mont-Blanc ;
- à la préfecture de Haute-Savoie ;

Les listes électorales provisoires ne peuvent être communiquées (pas de copie, ni de numérisation).

Avant le 16 octobre 2024, toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste électorale. Tout électeur inscrit sur une des listes électorales de la Savoie ou de la Haute-Savoie peut aussi demander l'inscription d'une personne omise.

Les demandes d'inscription sont adressées au président de la commission d'établissement des listes électorales par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Commission d'établissement des listes électorales  
Préfecture de Haute-Savoie  
Bureau des élections  
Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74034 Annecy cedex

La commission statuera sur les demandes d'inscription sur la liste électorale des électeurs votant individuellement avant le 15 novembre 2024.